

Déploiement des sessions de distribution PC collégiens

Matériels mis à disposition

Matériel

- PC portable de la marque HP et son chargeur.
- Une housse de protection renforcée.
- Marquage spécifique du Département de l'Essonne.

Logiciel

- Gestion de l'installation de logiciels gratuits, utilitaires et pédagogiques disponible à partir d'un magasin commun (portail d'entreprise).
- Un dispositif de filtrage de navigation web (Olfeo).
- Une licence Office 365 sur navigateur.

Utilitaire

- Un compte personnel soumis à l'activation pour pouvoir utiliser l'équipement.
- Stockage des données personnelles dans la mesure où le volume n'entrave pas l'utilisation pédagogique prévue.
- Un guide de prise en main afin d'orienter l'utilisateur lors de sa prise en main du PC portable.

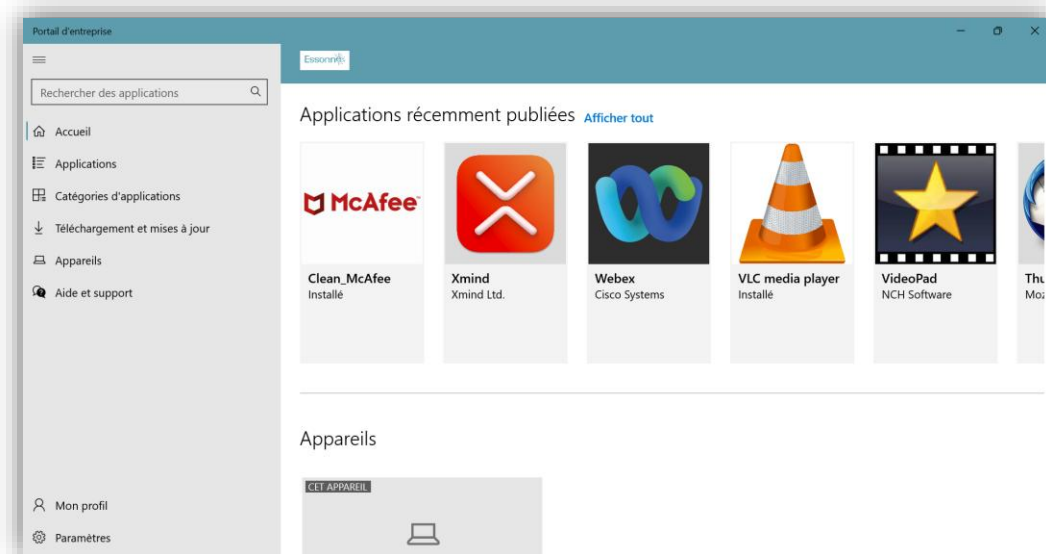
Portail d'entreprise & Logiciels mis à disposition

Portail d'entreprise

- Bibliothèque de logiciels vérifiés par le Département de l'Essonne en lien avec l'Education Nationale.
- Unique moyen de télécharger et d'installer des logiciels sur l'ordinateur.

Logiciels

- Tous les logiciels des années précédentes.
- 15 logiciels spécifiques pour élèves à besoins particuliers validés par la MDPH.



Charte d'utilisation du numérique et modalités de mise à disposition

Une distribution des PC portables aux collégiens accompagnés par leurs responsables légaux.

L'équipement est prêté à l'élève à titre individuel et nominatif pendant toute sa scolarité au collège.

A la fin de la troisième, l'équipement sera cédé gratuitement au collégien qui en deviendra propriétaire.

En cas de casse, perte ou vol, il appartient au responsable légal de contacter son assurance afin de s'informer du niveau de couverture du matériel dès la mise à disposition.

Informations sur le déroulement de la distribution

Chaque élève devra se présenter obligatoirement en compagnie de son responsable légal.

Si le responsable ne peut être présent, une procuration sera distribuée au préalable.

Le cas échéant, apporter la procuration et la présenter avec une pièce d'identité et le carnet de correspondance de l'élève.

Les élèves, dont au moins un des responsables légaux s'est connecté à l'ENT, en acceptant la charte des usages numérique, peut se voir distribuer un PC.

Pour les familles qui n'auraient pas encore eu l'opportunité de valider cette charte, des bornes seront mise à leur disposition.

Si nécessaire des conditions d'utilisation au format papier seront disponibles.

Un atelier sera proposé pour présenter le matériel aux familles et accompagner la première prise en main si besoin.

Déroulement de la session distribution

Entrée des élèves et des responsables légaux

- Présentation au poste de contrôle
- Vérification de la validation de la charte d'utilisation numérique
- Remise du guide de prise en main

Borne de signature

- Uniquement si le responsable légal n'a pas validé la charte d'utilisation lors de sa première connexion à l'ENT
- Signature de celle-ci sur les bornes dédiées

Atelier de distribution

- Remise de l'ordinateur et de son équipement
- Signature du responsable légal pour approuver la distribution

Atelier numérique

- Présentation générale de l'ordinateur auprès des élèves et des responsables légaux
- Focus sur les étapes de la première connexion
- Atelier dorénavant animé par le personnel Econocom

Sortie des élèves et des responsables légaux

- Une fois l'équipement en leur possession et les conseils pour la première connexion reçus, les nouveaux utilisateurs sont invités à quitter les lieux

Support d'assistance

Un support d'assistance, géré dorénavant par notre prestataire Econocom, est prévu pour la totalité des PC portables.

Par téléphone au 01 75 25 40 93

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h
- Les mercredis de 14h à 19h
- Les samedis de 14h à 18h
- Hors vacances scolaires d'été et jours fériés

Par Chat ou Formulaire

- Disponible 7j/7, 24h/24
- <https://www.econocom.com/fr/lp/sav-pc-collegiens91>

Type de demande

- Réinitialisation de mot de passe
- Assistance au démarrage
- Problème applicatif
- Problème de connexion wifi
- Problème de connexion de périphérique
- Diagnostic et prise en charge des pannes matérielles sous & hors garantie

Les cas spécifiques nécessitant l'intervention du support sont détaillés dans l'annexe 2 de la charte d'utilisation du numérique.

Dispositif de maintenance

Sous garantie

- Si la panne n'a pas pu être résolue à distance alors le PC est envoyé sur le site du prestataire.
- L'ordinateur est ensuite réparé sur site et retourné à l'élève par livraison.
- Aucun frais ne sera attribué à la famille pour le transport et la réparation.

Hors garantie

- Si la garantie du PC a expiré.
- Si le support d'assistance a invalidé la garantie lors de l'analyse.
- Un devis sera établi et envoyé à la famille pour réparation ou remplacement.
- Les frais de transport seront à la charge de la famille (uniquement l'envoi).
- La famille à la possibilité de déposer l'ordinateur sur les sites du prestataire (Ulis & Vélizy).

Casse, vol ou perte

- Casse : Le responsable se rapproche de son assurance. Si aucune prise en charge n'est délivrée alors, il contacte le support utilisateur qui lui proposera un devis.
- Vol : Définir un dépôt de plainte les 5 jours suivant le vol et le déclarer au support d'assistance pour désactivation du compte.
- Perte : Contacter le support d'assistance pour désactivation du compte.

Les points de vigilance

Pour l'élève ou l'enseignant :

Le remplacement du matériel n'est pas un droit acquis et relève de l'examen de chaque situation par le prestataire.

En cas de nouvelle affectation/déménagement vers un autre établissement, hors de l'Essonne, l'ordinateur portable et ses accessoires doivent être rendus complets, propres et en bon état au chef d'établissement.

La remise du matériel, en cas de départ de l'élève, s'effectuera entre le chef d'établissement et le personnel du Département (SIC91 / DSI).

En cas de changement de collège dans l'Essonne, l'utilisateur conserve son matériel.
